Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Votants :	*14*
Absents :	*1*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
14 janvier 2026
Date d'affichage :
14 janvier 2026

OBJET :
Point sur l'école

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DE LA COMMUNE DE **LANRODEC***

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier à 19 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur OLLIVIER-HENRY Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. OLLIVIER-HENRY Alain, LARVOR Dominique, JOURDEN Jean-Yves, GUILLOU Alain, BARON Joseph, LE ROY Maryline, LE MEUR-BOURDON Claudie, LE GOUX Jean Pierre, CESBRON Virginie, LE SCEL Marthe, SAINTILLAN Aurélie, STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, BRIAND-LEFRANCOIS Aline, DARTIAILH Emmanuel,

***Absente excusée** : BOURDOIS Marie-Laure.*

Secrétaire de séance : Saintillan Aurélie

Monsieur Dartialh, Adjoint aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal d'une demande des enseignantes de fermeture de l'école en cas d'évènements exceptionnels (neige, verglas…) et d'instauration d'un service minimum. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette requête.

Un personnel scolaire a été insulté à de nombreuses reprises par un élève de CM1 atteint de TDAH. Mr Dartialh et Mme Steunou-Roquinarc'h se proposent de rencontrer Madame Jégo. Les élus souhaitent également une réunion avec son enseignante, la Directrice, l'Inspecteur d'Académie et les personnels soignants en charge de cet enfant (psychologues…).

Dans le cadre du fonctionnement démocratique de l'école, un conseil des délégués de l'école élémentaire s'est tenu début décembre, permettant aux élèves d'exprimer leurs propositions pour améliorer leur cadre de vie scolaire. À l'issue de ces échanges, trois axes d'amélioration prioritaires ont été identifiés pour ce qui concerne la cour de récréation, en lien direct avec le bien-être des élèves et la qualité du climat scolaire :
- créer un coin calme et abrité (lecture, dessin, jeux de société)
- remplacer les tables actuelles
- décorer le long mur installé cet été afin d'apporter plus de couleurs et de convivialité.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_4-DE

Ces propositions s'inscrivent pleinement dans les objectifs éducatifs de l'école, visant à favoriser l'épanouissement de chaque enfant, le vivre-ensemble et l'appropriation des espaces communs. Elles traduisent également l'engagement des élèves dans une démarche citoyenne, encouragée et accompagnée par l'équipe enseignante.
Les familles ont été informées de cette réflexion et la Directrice attend leurs retours pour savoir si certaines seraient disposées à s'impliquer (partage de compétences et/ou soutien matériel), dans le respect du cadre réglementaire et sous l'autorité de la mairie pour tout ce qui concerne les installations.
La mise en œuvre de ces projets nécessite l'appui de la collectivité, notamment pour les aspects relevant des aménagements structurels, du mobilier et des autorisations nécessaires. À ce titre, la Directrice souhaite pouvoir étudier avec l'équipe municipale les conditions de faisabilité de ces axes d'amélioration, tant sur le plan technique que budgétaire et propose une réunion à la commission scolaire et au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Alain Ollivier-Henry

MAIRIE DE LANRODEC
22